



Service Client Contrat Pro & ESS

Centre MFA - TSA 37217

79060 NIORT CEDEX 9

☎: 05 49 09 38 15

@: contratproess@macif.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

La MACIF, représentée par Jean Philippe DOGNETON, Directeur Général, certifie que :

**Confédération C.F.D.T.
4 boulevard de la Villette
75955 PARIS CEDEX 19**

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile N°: **9303030 S002**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités assurées.

Les garanties sont étendues du fait des dommages causés par un incendie, une explosion, un phénomène d'origine électrique ou dégâts des eaux, ayant pris naissance dans l'enceinte des locaux occupés à titre occasionnel.

Cette extension de garantie n'est pas acquise pour les chapiteaux, structures gonflables ou légères, les bâtiments classés ou inventoriés, ainsi que pour les locaux dont la surface totale développée est supérieure à 2500m², sauf dérogation accordée expressément par LA MACIF.

La présente attestation, qui ne peut engager LA MACIF au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Niort, 4 janvier 2022

Jean Philippe DOGNETON
Directeur Général